



Prestation annulé aux dernier moments est ce que je dois être rén

Par **maurine64**, le **29/03/2015** à **18:12**

bonjour,

voila je garde un enfant à domicile 16h minimum par mois,par cesu chèque emploie service elle me donne un emploie du temps à l'avance où il y a plus de 16h ,il se trouve que la mère m'annule très souvent des prestation la veille ou voir le jour même et elle ne me rémunère pas et lorsque le père rentre avant elle marque l'heure a laquelle il est rentré pour ne pas me payer. Et au final elle paie que 16h hors il en était prévu plus et au final j'aurai pu travaillé ailleurs.

J'aurai voulu savoir si elle en avait le droit. merci d'avance